Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 12

Artikel: Progrès, techniques et sécurité
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385473

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Progrès, technique et sécurité

Dans la présentation de l'«Evoluen», extraordinaire bâtiment érigé à Eindhoven (Pays-Bas) par Philips et dont l'architecture audacieuse abrite une exposition vivante et dynamique consacrée aux sciences et aux techniques humaines sous tous leurs aspects, il est notamment dit ceci: «L'homme cherche sans cesse, en trébuchant parfois, à dominer convenablement la technique élaborée par ses soins. S'il ne réussit pas à orienter l'évolution, le progrès entraîne une révolution.»

Il faut notamment agir pour que le progrès ne conduise pas à une hécatombe humaine et que la technique soit mise au service de la prévention des accidents et nuisances de tous ordres, à la protection de l'homme, de son environnement et de ses biens, en un mot à sa sécurité.

C'est pour contribuer à cette lutte destinée à protéger d'abord la vie que les dirigeants de l'Association internationale europrotection – fondée en 1965 pour mieux faire connaître les organismes, instituts, associations et firmes qui œuvrent pour une sécurité accrue – viennent rappeler le 30 novembre des faits trop méconnus.

Sait-on que sur les lieux de travail il y a un accident toutes les sept minutes et un accident mortel toutes les quarante minutes?

En dehors du problème moral si impérieusement posé, les souffrances familiales, les conséquences sociales, sait-on que les heures de travail perdues par suite d'accidents du travail en un an équivalent à l'arrêt total, également en un an, de toute l'industrie automobile et aéronautique?

Or, il y a plus grave: le nombre d'accidents à la maison est beaucoup plus élevé et encore davantage celui sur les routes.

Dans une récente publication du Ministère social et du travail d'Allemagne il était rappelé que chaque jour, en ce pays, 85 personnes meurent d'accidents, dont 15 % sur les lieux du travail, 30 % à la maison et 55 % sur les routes. La proportion est à peu près la même dans les pays «civilisés».

Cette effroyable hécatombe qui est évitable nous mène loin de la croyance en un progrès indéfini!

Pour participer à cette campagne d'information et d'éducation en faveur de la sécurité qui concerne chacun de nous, et donc les êtres qui nous sont chers, l'Association europrotection lance un Oscar de la protection qui sera décerné en 1968, puis tous les deux ans, aux entreprises qui auront fait le plus en faveur de leur personnel, de leur clientèle, de leurs installations et de leur environnement.

En outre, après avoir patronné à Paris un Salon international de la prévention, de la sécurité et de la protection de l'homme, de son environnement et de ses biens: Europrotection 1967 qui a eu un

grand retentissement (308 exposants, des visiteurs en provenance de 55 pays), elle annonce que le 2e Salon international europrotection-eurosecurity 1969 aura lieu à Paris au Parc des expositions de l'aéroport du Bourget, du 30 septembre au 5 octobre 1969.

Il faut, en effet, que les administrations, les instituts, les associations, tous les organismes et firmes de prévention, de protection, de sécurité, internationaux comme nationaux, disposent d'une tribune périodique en une grande capitale, pour rappeler et faire connaître toujours davantage leur œuvre, comme toutes les fabrications et produits destinés à préserver la vie.

L'Association europrotection, *qui est sans but lucratif*, est ouverte aux particuliers comme aux personnes morales, car elle agit comme un organisme de relations publiques, suivant sa devise : « Informer pour éduquer afin de prévenir. »

Bibliographie

Les emprunts étrangers en Suisse (depuis 1945), par Luc Berthoud. Editions P.-G. Keller, Zurich. – Cette thèse intéressante présentée à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne jette un éclairage nouveau sur le problème des emprunts étrangers. Ces émissions, qui avaient suscité de violentes polémiques entre les deux guerres, ont rencontré un grand succès en Suisse depuis 1945, tout en restant en butte à de nombreuses critiques.

L'auteur retrace l'évolution des émissions étrangères, présente une étude statistique des emprunts émis pendant la période 1947–1963, notamment la répartition par catégories d'emprunteurs et par pays.

Dans la deuxième partie, l'auteur montre l'importance, pour la politique monétaire de la Banque Nationale Suisse, des exportations de capitaux. Il analyse ensuite l'usage qu'a fait l'institut d'émission des pouvoirs que lui confère la loi sur les banques. Reprenant les différentes théories émises, notamment par les professeurs Kellenberger et Marbach, sur les relations entre les exportations de capitaux et les exportations de marchandises, l'auteur en présente une synthèse. Il examine la politique d'exportation de capitaux de la Banque Nationale Suisse à la lumière de cette théorie.

L'auteur dresse ensuite un tableau des compensations obtenues par notre pays, en contrepartie de l'octroi d'emprunts.

Tirant profit de l'expérience de ces années de crise et de guerre, les banques suisses se sont efforcées d'inclure dans les contrats des clauses protégeant les obligataires. L'étude de ces garanties est complétée par un bref exposé sur les efforts entrepris, tant en Suisse que sur le plan international, pour protéger les placements étrangers.

Relevant le déclin relatif de la position de nos banques, l'auteur termine par un plaidoyer en faveur d'une reprise des emprunts étrangers en Suisse.

On peut être parfois d'un avis différent et apprécier tout de même l'excellence de cette étude. *v.c.*